



DECHARGE PARENTALE

Je soussigné(e),, le représentant légal de l'enfant, l'autorise ou ne l'autorise pas¹ à rentrer par ses propres moyens à son domicile, non accompagné, à l'issue de la séance d'entraînement.

Je déclare décharger de toute responsabilité le club SIAM BOXING – MUAY THAI ainsi que son entraîneur et reconnais que le club décline toute responsabilité en cas de départ anticipé. *Dès lors que les parents récupèrent leurs enfants, ils récupèrent aussi « la garde » qui en découle. Ainsi, si le jeune est autorisé par ses parents à rentrer seul chez lui, ceux-ci redeviennent alors responsables de ses actes.*

Je reconnais que la responsabilité du club n'est engagée, qu'à partir du moment où les parents ou le représentant légal, ont confié l'enfant à l'entraîneur sur les lieux et aux heures d'entraînement ou au rendez-vous fixé lors des compétitions.

Cette autorisation, dûment complétée, datée et signée, doit être précédée de la mention « lu et approuvé ».

CONDITIONS DE TRANSPORT LORS DES COMPÉTITIONS

Tout transport d'enfants dans le cadre des activités de compétition est effectué sous la responsabilité du propriétaire du véhicule. Ce dernier se doit et s'engage à être en possession de tous les papiers réglementaires en cours de validité (carte grise, certificat d'assurance, permis de conduire).

La responsabilité du club SIAM BOXING – MUAY THAI ne peut en aucun cas être engagée lors de tels déplacements.

Dans le cadre des activités de compétitions, j'accepte que mon enfant puisse être transporté en voiture par d'autres accompagnateurs (parents ou adhérents) ou en car.

Je soussigné(e),,

responsable de l'enfant,

déclare avoir pris connaissance des conditions de transport en voiture énumérées ci-dessus.

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé »

¹ Entourez la réponse choisie